



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mars 2008**

COMPTE-RENDU

-:-

L'an deux mille huit, le 27 mars, le Conseil Municipal de L'Hay-les-Roses, légalement convoqué le 20 mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Hay-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL, M. Denis HOCHSTETTER, M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BOULEAU (née BERLINE), M. Alain DUTEMPLE, Mme Mireille MURA-SALAÜN, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Anne D'HERVE, Mme Micheline RONDEAU, Mme Christine PUND, Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND, M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY, M. Pierre MALET, M. Yves BARROIS, Mme Marie-Thérèse DORIDOT, M. Guy ROCCHESANI, Mme Geneviève ISRAEL, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Houria BOUDACHE, représentée par M. BARROIS.

SECRETAIRE :

Mme Milène COITOUX

1 - DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE.

Le Conseil décide à, l'**UNANIMITÉ**, de donner délégation au maire pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites définies.

2 - DEMOCRATIE DE PROXIMITE - CREATION DE CONSEILS DE QUARTIER EN REMPLACEMENT DES COMITES DE QUARTIER.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** :

- de fixer le périmètre de chaque quartier constituant la commune et fixe le nombre de ces quartiers à six :

- o Lallier-Bicêtre ;
- o Jardin Parisien ;
- o Centre ;
- o Petit-Robinson ;
- o Blondeaux ;
- o Vallée-aux-Renards.

- de créer dans chacun de ces quartiers, un conseil de quartier au sens de l'article L 2143-1 du CGCT, ceux-ci se substituant aux comités de quartier :

- o conseil de quartier de Lallier-Bicêtre ;
- o conseil de quartier du Jardin Parisien ;
- o conseil de quartier du Centre ;
- o conseil de quartier du Petit Robinson ;
- o conseil de quartier des Blondeaux ;
- o conseil de quartier de la Vallée-aux-Renards.

3 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DE PROXIMITE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** d'approuver la création d'un poste d'adjoint de proximité chargé des quartiers de la ville.

4 - ELECTION D'UN ADJOINT DE PROXIMITE.

Madame Mireille MURA-SALAÜN est élue adjointe de proximité avec 28 VOIX POUR.

5 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, en pourcentage de l'indice brut 1015, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 3 février 1992, aux taux suivants :

Taux en % de l'indice 1015 :	Maire	110%
Taux en % de l'indemnité du Maire :	Adjoints	28.6%
	Conseillers municipaux délégués	15.8%

6 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Sont désignés membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- Gérard DELACOUR
- Bernard DELIANCOURT
- Mireille MURA-SALAÜN
- Yannick PIAU
- Guy ROCCHESANI

Suppléants :

- Patrick BOURDON
- Dominique MERLE
- Abdoulaye BATHILY
- Sylvie BERLINE
- Geneviève ISRAËL

7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Conseil fixe, à l'**UNANIMITÉ**, le nombre des représentants de la Commune au conseil d'administration du CCAS à cinq.

Sont désignés représentants de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Françoise AUMAÎTRE-LOPATA
- Jean-Pierre CHARRÉ
- Mireille MURA-SALAÜN
- Micheline RONDEAU
- Houria BOUDACHE

8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES.

Le conseil fixe, à l'**UNANIMITÉ**, le nombre de représentants de la commune au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à six.

Sont désignés membres représentants:

- | | |
|----------------------|--------------|
| - Jacqueline GEYL | 35 Voix POUR |
| - Milène COITOUX | 35 Voix POUR |
| - Noëlle DUCROUX | 35 Voix POUR |
| - Stéphane COLONEAUX | 35 Voix POUR |
| - Dominique MERLE | 35 Voix POUR |
| - Yves BARROIS | 35 Voix POUR |

9 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE.

Sont désignés délégués au conseil de la CAVB :

Titulaires :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - Patrick SEVE | 35 Voix POUR |
| - Yannick PIAU | 35 Voix POUR |
| - Jacqueline GEYL | 35 Voix POUR |
| - Stéphane COLONEAUX | 35 Voix POUR |
| - Noëlle DUCROUX | 35 Voix POUR |
| - Christian CHAÏA | 35 Voix POUR |
| - Bruno ROUYER | 35 Voix POUR |
| - Guy ROCCHESANI | 35 Voix POUR |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - Pierre COILBAULT | 35 Voix POUR |
| - Bernard DELIANCOURT | 35 Voix POUR |
| - Christine PUND | 35 Voix POUR |
| - Denis HOCHSTETTER | 35 Voix POUR |
| - Geneviève ISRAËL | 35 Voix POUR |

**10 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE –
DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.**

Sont désignés représentants de la commission d'évaluation des transferts de charges :

- | | |
|--------------------|--------------|
| - Pierre COILBAULT | 28 Voix POUR |
| - Yannick PIAU | 28 Voix POUR |

ABSTENTION : 7

**11 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU
COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE POUR
L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE LA COMMUNICATION
(SIPPEREC).**

Sont désignés délégués :

Titulaire :

- | | |
|----------------|--------------|
| - Yannick PIAU | 28 Voix POUR |
|----------------|--------------|

Suppléant :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - Stéphane COLONEAUX | 28 Voix POUR |
|----------------------|--------------|

ABSTENTION : 7

12 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF).

Sont désignés délégués :

Titulaire :

- Christian CHAÏA 28 Voix POUR

Suppléant :

- Gérard DELACOUR 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

13 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP).

Sont désignés délégués :

Titulaires :

- Jean-Claude CITERNE 28 Voix POUR

Suppléante :

- Nicole BICHAREL 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

14 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL – ETABLISSEMENT DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAÏ-LES-ROSES

Sont désignés délégués :

- Jacqueline GEYL 28 Voix POUR

- Dominique MERLE 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

15 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SAF'94).

Est désignée déléguée :

Yannick PIAU 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

16 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SADEV 94).

Est désigné délégué :

Bernard DELIANCOURT 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

17 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE PIERRE TABANOU.

Sont désignés représentants :

- Françoise AUMAÎTRE-LOPATA 28 Voix POUR
- Jean-Pierre CHARRE 28 Voix POUR

18 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE BIEVRE VAL DE MARNE.

Sont désignés représentants :

- Dominique MERLE 28 Voix POUR
- Hervé NIOX-CHÂTEAU 28 Voix POUR

ABSTENTION : 1

19 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SUD VAL DE MARNAIS.

Sont désignés représentants :

Titulaire :

- Hervé NIOX-CHÂTEAU 28 Voix POUR

Suppléante :

- Jacqueline GEYL 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

20 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE METRO N°7.

Sont désignés représentants :

- Bernard DELIANCOURT 28 Voix POUR

- Yannick PIAU 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

21 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION VALLEE-AUX-RENARDS ANIMATION (AVARA).

Sont désignés représentants :

- Dominique MERLE 28 Voix POUR

- Odile STEPHANE-LEMARCHAND 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

22 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ILE DE FRANCE.

Est désigné représentant :

Pierre COILBAULT 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

23 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ECOLE.

Est désignée représentante :

Jacqueline GEYL 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

24 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES CHEVREUL ET RONSARD.

Sont désignés représentants aux conseils d'administration des collèges Chevreul et Ronsard :

Jacqueline GEYL 28 Voix POUR
Dominique MERLE 28 Voix POUR
Annie BESNIER 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

25 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Est désigné correspondant défense :

Sophie HASQUENOPH 28 Voix POUR

ABSTENTION : 7

Monsieur le maire

La loi nous impose un débat d'orientations budgétaires et, nous voterons le budget dans quelques jours. Ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit évidemment d'un budget de transition et que de ce point de vue, il est difficile voire même impossible, d'établir une comparaison avec les six années passées.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'était évidemment pas question d'engager notre ville sur des priorités nouvelles à la veille des élections municipales. C'est clairement, le débat d'orientations budgétaires 2009 qui portera l'empreinte de l'équipe qui vient d'être élue.

D'autant plus, nous faisons ce constat depuis plusieurs années, que le programme d'investissement que nous envisageons de réaliser, que nous prévoyons, nécessite un budget pluriannuel, on pourrait presque dire pour la durée du mandat, en tous les cas, pour deux ou trois années de suite.

En même temps, comme je le fais chaque année, je me répète mais, la situation est ce qu'elle est et comme je l'ai indiqué pendant la campagne, je veux renouveler mes critiques vis-à-vis d'un Etat qui transfère sur les collectivités locales des charges croissantes. La situation est gravissime, les collectivités locales sont pénalisées et la crise économique que connaît notre pays ne va pas améliorer la situation.

J'ai dit chaque année, à l'occasion de chaque débat d'orientations budgétaires, d'ailleurs que cette situation, même si elle s'aggrave, n'était pas nouvelle et, que les transferts de charges sur les collectivités locales ont commencé avec des gouvernements de gauche et se sont poursuivis avec des gouvernements de droite. A l'arrivée, ce sont les collectivités locales qui sont pénalisées.

Je rappelle, je regrette, je déplore l'absence de péréquation entre villes riches et villes pauvres. Ce n'est pas manichéen de poser le problème en ces termes lorsqu'on est dans un département comme le nôtre et que l'on connaît parfaitement la situation financière d'un certain nombre de communes sur le même secteur et quelles que soient leurs couleurs politiques. D'ailleurs, des élus de tout bord depuis plusieurs années tirent la sonnette d'alarme pour protester par rapport à cette dégradation continue de la fiscalité locale.

Les associations d'élus se sont exprimées sur ce sujet très souvent, le maire de Sceaux Philippe Laurent, proche d'ici, participe à ce débat depuis déjà plusieurs années et s'exprime de manière véhémement. Je prends cet exemple parce qu'il est le trésorier de l'association des élus et qu'il n'est pas du même bord politique que moi ; mais néanmoins, je partage ses craintes et l'analyse qu'il fait sur cette situation qui ne cesse de se dégrader.

En l'état, et dans ce contexte difficile, ce budget de transition 2008 s'élève à 41,5 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'élève à 34 millions d'euros, elle est en augmentation faible de 3,3 % tandis que les dépenses de personnel qui représentent environ 50 % du budget de fonctionnement croissent de 2,5 %.

L'accroissement du budget lié aux dépenses de personnels ne signifie pas que nous avons recruté à tout va. Chacun sait qu'il y a l'augmentation, décidée au plan national, des fonctionnaires même si elle est faible. Chacun sait qu'il y a l'ancienneté, et qu'il y a des augmentations quasi-automatiques qui se traduisent, pour nous, par une augmentation de 2,5 %. Cela veut dire que nous devons continuer d'avoir une

grande rigueur de gestion sur ce budget de fonctionnement dans une ville comme la nôtre.

La section d'investissement s'élève cette année à 7,5 millions d'euros. Là encore, je veux attirer l'attention des collègues sur la grande difficulté de comparer des choses incomparables. Nous avons une section d'investissement plus importante, lors d'années précédentes parce que nous avons un programme d'investissement plus chargé.

Cette année, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, il n'y a pas de proposition nouvelle mais, la continuité des opérations lancées en 2007.

Je veux rappeler d'ailleurs, c'est très important, qu'à L'Haÿ-les-Roses, lorsque nous avons des projets, lorsque nous investissons, nous travaillons en partenariat avec la Région Ile-de-France, le Conseil général ou la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Chacun a bien en tête la rénovation du cinéma La Tournelle, le contrat régional au niveau du Moulin de la Bièvre ou les travaux qui débutent actuellement, avec la reconstruction du conservatoire de musique.

J'ai coutume chaque année, je le dis pour les nouveaux élus, d'évoquer évidemment les enveloppes les plus importantes et de ne pas descendre à un niveau trop modeste mais, je veux rappeler :

- La fin des travaux de la salle polyvalente du Moulin, ce qui va représenter environ 1,5 million d'euros en 2008. Pour votre information les travaux avancent et cette salle polyvalente devrait être mise à la disposition des l'haÿssiens avant l'été. J'espère une inauguration au moment des fêtes de juin.

- La réalisation du Mitvé, des locaux associatifs de la communauté israélite pour 600 000 euros.

- L'Agence Postale à la Vallée-aux-Renards pour 200 000 euros. C'est un service public. Il s'agit de permettre, conformément aux engagements que nous avons pris, de faciliter les démarches des habitants du quartier de la Vallée-aux-Renards et plus particulièrement les plus âgés, qui sont dans une résidence pour personnes âgées et qui se plaignaient de devoir venir en centre-ville à la Poste pour faire leur démarche.

Nous nous sommes donc battus pour faire ouvrir cette agence postale, nous y sommes parvenus après moult discussions mais, quand je parle de transferts de charges quelques fois sur les collectivités, cette opération n'a été possible que parce que la Commune a financé totalement les travaux, la réalisation, la mise à disposition du personnel. C'est un choix politique clairement affiché, clairement affirmé, mais il représente tout de même pour cette année encore 200 000 €.

- Le club house de tennis et de squash pour 400 000 euros avec des travaux qui sont en cours et qui seront achevés, je pense d'ici un mois.

- La salle de sport pour 200 000 euros.

- Les terrains multisports dans certains quartiers pour 140 000 euros.

- Un certain nombre d'acquisitions de terrains pour 140 000 euros et divers travaux de peinture dans nos bâtiments pour 130 000 euros.

C'est la raison pour laquelle, l'emprunt, cette année, est très inférieur à celui des années précédentes avec un montant de 3,8 millions d'euros. Encore une fois, je vous invite à ne pas comparer ce qui n'est pas comparable. Nous avons besoin d'emprunter à hauteur de 3,8 millions d'euros par rapport à un budget d'investissement relativement limité en 2008 pour toutes les raisons que je vous ai indiquées.

En même temps, nous avons travaillé vite, compte tenu des élections, à l'élaboration de ce budget, et comme nous le faisons les années précédentes, sur la base d'informations dont nous disposons sur le plan national, en particulier avec une perspective annoncée en tout cas d'augmentation du coût de la vie d'environ 2 %. En tout cas en 2007, 2006, 2005, on était à peu près sur ce niveau.

Nous savons aujourd'hui que malheureusement, parce que la crise économique est là, quelles qu'en soient la nature et les raisons, chacun a bien compris, chacun sait aujourd'hui que l'augmentation du coût de la vie sera probablement proche des 3 % et pas de 2%, ce qui bien entendu nous pénalise lorsque nous élaborons notre budget.

Toutefois, nous proposons cette année une augmentation de la pression fiscale de 1 %, nous avons proposé 2% l'an dernier, et au cours des années passées.

Je rappelle en même temps, qu'en bas de la feuille d'impôts, vous avez la Commune, la Région et le Département.

Dans ces conditions, avec une hausse de 1 % de la pression fiscale ;

- la taxe d'habitation passera de 17,5 % à 17,7 %,
- la taxe foncière de 21,5 % à 21,7 %,
- la taxe foncière non bâtie de 43,9 % à 44,4 %.

Je veux également rappeler que nous sommes bénéficiaires de la D.S.U. (dotation de solidarité urbaine) qui malheureusement cette année n'augmente que de 1,6 % contre 5 % en 2007.

Voilà donc les chiffres, la réalité incontournable nous ayant permis de travailler à l'élaboration de ce budget.

Par ailleurs et je conclurai là-dessus, j'entends bien qu'à l'intérieur des enveloppes budgétaires qui sont retenues cette année, chaque adjoint puisse essayer de commencer à mettre son empreinte si je puis dire, et que sur un certain nombre d'actions peut être plus fortes, plus emblématiques, les uns et les autres pourront évidemment dans les semaines et les mois qui viennent, faire un certain nombre de propositions surtout si elles sont intéressantes.

Je veux rappeler enfin que dans notre commune, nous disposons de marges de manœuvres très faibles et que nous essayons de ne pas nous tromper, de hiérarchiser les projets et les priorités compte tenu de cette faiblesse de recette fiscale et de cette difficulté financière que nous avons dans cette commune.

Voilà mes chers collègues, les éléments que je peux porter à votre connaissance pour ce débat d'orientations budgétaires qui me laisse personnellement sur ma fin mais, je me rattraperai dès 2009.

Monsieur Denis Hochstetter (groupe PC et apparentés)

Nous rappelons en 2007 l'impact du traité de Maastricht sur la stratégie de désengagement de l'Etat comme moyen de limiter son déficit budgétaire.

Nous ne pouvons que regretter le vote d'adhésion au Traité Européen simplifié de Sarkozy, au Congrès, rendu possible par la position d'abstention d'une bonne partie de la gauche.

L'adhésion au traité signifie la poursuite et le développement d'une politique de transfert des charges de l'Etat sur les collectivités locales et la nécessité pour elles de répondre aux besoins sociaux croissants engendrés par la crise, par l'augmentation de la pression fiscale ou le transfert de leurs prérogatives au secteur privé qui, lui, fait payer l'utilisateur.

Le choix politique d'avoir laissé entériner ce traité, contrairement au vote négatif émis par les français au moment du référendum en 2005 implique une responsabilité.

Aujourd'hui, les principaux indicateurs économiques prévisionnels à prendre en compte sont :

- une progression du produit intérieur brut inférieur à 2% en 2008, comme l'a rappelé monsieur le maire, liée à la baisse de la consommation des ménages et à la conjoncture économique et financière en crise,
- une augmentation de l'inflation entre 2 et 3%,
- une tendance à une forte réduction de l'investissement productif passant de 4,8% en 2007 à 2,8% en 2008, risquant d'aggraver la situation de l'emploi,
- un fort déficit financier et une crise financière dont l'impact touchera d'abord les familles modestes et moyennes par une hausse des taux d'intérêt qui pèseront sur le budget des familles mais aussi, sur celui des collectivités locales.

Le gouvernement poursuit sa politique de cadeaux aux plus favorisés et de désengagement :

- en matière de santé, de logement, d'emploi, avec une forte réduction du nombre de fonctionnaires, et notamment, des enseignants.
- en matière de réduction des structures de service public, avec le regroupement ou la fermeture de services publics, de tribunaux, d'hôpitaux ; après avoir créé les conditions permettant à la Poste comme à la sécurité sociale de se décharger sur les villes de la réalisation et de la gestion de leurs agences locales, comme nous avons pu le vivre à L'Hay-les-Roses et comme vient de le rappeler monsieur le maire.

Le gouvernement veut imposer aux collectivités locales une cure d'austérité en les obligeant à conduire une politique de réduction des dépenses publiques et en même temps d'allègement d'impôts. Cette stratégie combinée avec les transferts de charges et l'augmentation du besoin d'aide collectif l'amène à tenter d'ajuster au mieux austérité et incitation à ouvrir les secteurs publics au privé.

La réforme de la taxe professionnelle se traduit par le fait que l'Etat (et donc des familles à travers l'impôt sur le revenu, la TVA etc.), par le truchement des compensations cependant insuffisantes, est amené à payer 40% de la taxe à la place des entreprises.

Le contrat de croissance et de solidarité est remplacé par le contrat de stabilité assis uniquement sur l'inflation. Il se traduit par une dotation de 1,6% soit, une baisse de 0,6% des dotations en faveur des collectivités locales, alors que l'Association des Maires de France estime à 3,9% l'augmentation des dépenses incompressibles comme par exemple :

- les hausses du coût de l'énergie et des matières premières, le transfert sur les collectivités de nouvelles charges comme celles de la fermeture des écoles le samedi matin et l'accompagnement post-scolaire.
- la multiplication des normes en matière d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité aux personnes handicapées, de protection de l'environnement, nécessitent des moyens importants pour lesquels il n'y a aucune compensation des pouvoirs publics.

La Communauté d'agglomération qui se trouve confrontée aux mêmes difficultés, ne pourra certainement pas augmenter ses participations et on ne pourra, au mieux, que proposer de conserver les flux financiers de 2007 en matière d'allocation compensatrice et de dotation de solidarité.

Le budget 2008 de notre commune, comme celui des autres collectivités locales est donc à envisager de façon difficile en raison des choix de l'Etat et des moyens extrêmement faibles dont peut disposer notre commune.

La réalité des besoins en matière de fonctionnement avoisine une augmentation de 3%, les besoins d'investissement pour engager le programme réaliste et nécessaire du mandat tournent autour de 7,5 millions d'euros.

Les conditions de vie des L'Hayssiens et les difficultés que vivent nombre de familles de notre ville ne permettent pas d'augmenter la pression fiscale de plus de 1 à 1,5%, monsieur le maire propose le choix de 1% et nous l'approuvons.

Il faudra donc continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, renoncer aux augmentations de postes qui seraient cependant nécessaires, surveiller et réduire au plus juste les coûts dans tous les domaines.

En matière d'investissement, il faudra cibler précisément les dépenses à engager dans le cadre du programme du mandat, en l'inscrivant dans un programme pluriannuel maîtrisé, en améliorant la qualité des dossiers et celle du suivi des chantiers.

Cela passe par un bon travail collectif en amont, une meilleure préparation et une meilleure connaissance des dossiers grâce à leur présentation avec débat à la commission des travaux et un meilleur suivi de leur réalisation par le recours à une maîtrise d'œuvre qualifiée.

Pour les grands projets, il faut recourir au concours avec production d'esquisses ou de projets, garantissant la qualité et la compétence.

Il faut sans doute également veiller à ouvrir davantage ou au maximum l'appel aux entreprises pour bénéficier d'une bonne concurrence.

La mise en place de nouvelles structures de dialogue avec les habitants et le développement réel de la démocratie locale est également les garants d'une bonne utilisation des ressources limitées dont dispose notre ville pour répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Nous faisons le choix de la démocratie avec la volonté affirmée de nous y impliquer avec détermination.

Monsieur Guy Rocchesani (groupe UMP)

Monsieur le Maire, vous avez, tout à l'heure précisé qu'il s'agissait d'un budget 2008 de transition, vous n'avez pas parlé de pluriannuel en disant que le budget 2009 définira les grandes options, c'est en effet exact puisque un débat d'orientations budgétaires doit faire mention du pluriannuel.

J'en conclus peut-être hâtivement qu'il n'y aura pas des soldes d'investissement importants à payer en 2009 puisque selon ce que vous nous avez indiqué, ils doivent être réglés en 2008.

Sur le fond, on parle de transfert de charges et monsieur Hochstetter a parlé du changement, puisque vous n'ignorez pas qu'en 2007, le pacte de croissance entre l'Etat et les collectivités s'est transformé en pacte de stabilité. C'est-à-dire que les communes ont disposé de l'inflation sur le pacte de croissance plus d'une partie de la croissance, qu'aujourd'hui, on doit faire face uniquement à des DGF qui sont basées sur l'inflation.

D'un autre côté, nous sommes très préoccupés par la dette, vous avez renégocié en janvier environ 17 000 000 € globalement sur cette dette qui aujourd'hui est à 28 000 000 € ou 30 000 000 €. A ce sujet, nous aimerions bien avoir l'état 1259 dès qu'il sera dans vos services pour pouvoir mesurer l'impact de la hausse de l'impôt que vous proposez malgré un certain nombre de promesses et l'augmentation

réelles des bases puisqu'il y a sans doute des nouvelles constructions qui sont venues impactées en positif celles-ci.

Monsieur Hochstetter a parlé de la taxe professionnelle à la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, cette taxe depuis la loi SRU n'est plus attribuée à la Commune.

Vous parlez de nombreuses difficultés, ma présence au sein du Conseil, permettra de voir s'il n'est pas envisagé de mettre en place une fiscalité mixte, possibilité qu'il y aurait d'alourdir la fiscalité par la fiscalité mixte des communautés.

Vous parlez monsieur Hochstetter, là nous allons nous rejoindre si vous êtes d'accord, sur une meilleure connaissance des dossiers et une plus grande compréhension. On ne peut que recommander de mettre en ligne l'ensemble des appels d'offres afin d'élargir au maximum la concurrence et faire bénéficier la communauté des meilleurs prix.

Ensuite, et nous développerons plus avant, sur la diminution d'un certain nombre de dépenses car il vous faut impérativement, compte tenu du poids de la dette, reconstituer un autofinancement plus élevé.

En dernier, monsieur le maire, je ferai une proposition. La ZAC Paul-Hochart est une ZAC a vocation économique or, depuis la création des communautés, l'économie, est une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Pourquoi ne pas demander à celle-ci qu'elle déclare cette ZAC d'intérêt communautaire puisque de toute façon elle touchera la taxe professionnelle et nous, en tant que Commune, nous n'aurions plus du tout à supporter les risques financiers que nous avons pu noter avec des risques de dérapages qui existent dans tous ces éléments.

Madame Jeannine Viaud-Le-Neonard (FN)

C'est plus qu'un débat d'orientations budgétaires, c'est presque déjà le détail du budget primitif. Ce débat est donc factice et n'a que peu d'utilité, le budget est déjà arrêté. Il ne variera sans doute pas.

On ne peut qu'apporter quelques commentaires :

Après les lourdes dépenses de tous les chantiers de 2007 et des années antérieures, ces perspectives budgétaires semblent plus modérées, un certain nombre de dépenses un peu allégées.

Certes les investissements sont dans l'ensemble moins lourds (cependant, il faut encore 600 000 € de plus pour l'acquisition du local rue de Bicêtre).

Mais, les dépenses de fonctionnement s'aggravent encore de 3,32 % (dont, il est vrai, + 2,5 % pour les dépenses du personnel), l'effort reste insuffisant.

Au final, ce budget aboutit encore à une augmentation du taux des trois taxes locales de 1 % bien que l'on se soit empressé de reprendre bien vite l'excédent de 2007 pour alléger.

Avec l'augmentation des bases, la hausse de la charge fiscale dépassera encore 3,3 %, donc bien forte pour les contribuables, ce que confirme d'ailleurs, votre estimation du produit fiscal attendu de 17,6 millions d'euros au lieu de 17 millions en 2007, de sorte que le besoin de financement par l'emprunt reste très élevé : plus de 3,8 millions d'euros.

Il me semble que l'on aurait pu espérer après plusieurs années de fortes hausses, un ralentissement net, une hausse limitée au taux de l'inflation afin de ne pas aggraver davantage la dette de la Commune, et ce qui serait significatif d'une réelle volonté de rigueur en ce début de mandature.

Monsieur Dominique Merle

Tout d'abord, au nom du groupe des Verts, nouvellement arrivé dans l'équipe municipale, je voudrais souligner notre accord assez profond avec la présentation qu'a faite le maire du projet de budget 2008 et les grandes orientations qu'il met en avant. En particulier, tout ce qui concerne le désengagement de l'Etat, l'augmentation inférieure à l'inflation de la pression fiscale, mais aussi une certaine pose de l'endettement de la Commune.

J'ai bien compris aussi en l'écoutant, ce n'est qu'un budget de transition, que la nouvelle équipe fera ses choix budgétaires à partir de 2009.

Sans anticiper sur ce budget 2009, nous souhaitons quand même que dès le budget 2008 quelques priorités soient marquées, une ville citoyenne, une ville solidaire mais aussi, comme c'est indiqué dans le titre, une ville écologique.

Nous ne voulons pas et nous ne souhaitons bouleverser l'équilibre global, mais nous demandons simplement qu'un certain nombre de priorités soient affichées politiquement. Notamment qu'il y ait une certaine traduction au plan budgétaire, puisque c'est un débat, évidemment politique que nous avons ce soir.

De ce fait, nous souhaiterions :

- que la ZAC Paul-Hochart soit officiellement affichée comme une «éco ZAC», une ZAC écologique,

- que l'on puisse établir, sur notre commune, un bilan énergétique et un bilan carbone. Nous savons et nous soutiendrons le fait que la géothermie est une priorité mais, le bilan énergétique et le bilan carbone montreront clairement que notre ville a la volonté d'allier la réduction de son empreinte écologique à l'allègement des charges de la collectivité dans son ensemble et particulièrement pour les logements sociaux,

- que l'on puisse étudier la possibilité de provisionner une enveloppe afin de permettre le lancement du processus d'Agenda 21 au niveau de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, provision qui ne sera utilisée que si toutes les communes de la Communauté d'agglomération participent au même effort,

- que nous nous engagions collectivement à ce que tout remplacement de véhicules municipaux se fasse au moyen de véhicules propres.

Mais, le débat d'orientations d'aujourd'hui est également l'occasion de lancer un certain nombre de pistes de réflexions qui, lorsqu'elles auront abouti, auront vraisemblablement des traductions budgétaires. Je voudrais mettre en avant deux types de pistes ; des pistes strictement budgétaires, et des pistes plus générales.

Pistes budgétaires :

Monsieur le maire et monsieur Rocchesani l'ont évoqué : nous voulons vraiment avancer sur le sujet d'un budget pluriannuel.

Je crois qu'il est impossible dans une commune comme la nôtre de ne pas soumettre à perspective sur les 2, 3 ou 4 années voire la mandature naturellement sur des dossiers qui nous tiennent à cœur comme le développement durable ou l'aménagement urbain.

Mais, ce n'est pas la seule raison. Pour nous, cette pluriannualité, doit également permettre aux citoyens d'avoir l'information nécessaire sur le long terme afin qu'ils s'approprient plus qu'ils ne peuvent le faire aujourd'hui, les enjeux et les contraintes d'un budget communal. L'idée est bien pour nous que l'élaboration du budget soit, année après année, de plus en plus participatif.

Enfin, nous pensons que, comme tous les organismes publiques en ce moment, les communes devront, un jour, passer sous l'égide de la loi organique relative aux lois de finances puis à la comptabilité analytique. Je sais qu'il y a un débat ici entre nous mais, il est important que nous y réfléchissions le plus vite possible c'est je crois de plus en plus inéluctable.

La LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) a bien des défauts, mais elle a aussi quelques vertus comme l'obligation, pour les organismes qui l'appliquent, de se doter d'indicateurs fiables et donc de tableaux de bords qui permettent à tous et à chacun, au citoyen comme à l'élu, de savoir où il en est ainsi que de sortir une publication d'un budget «plus lisible» par le commun des mortels que le budget que nous propose les textes actuels.

Pour conclure, nous avons quelques autres pistes de réflexions que nous souhaiterions ouvrir dès 2008.

En tant que «Verts», je ne peux pas ne pas souhaiter demander qu'un débat s'engage ici au conseil municipal entre nous sur un plan de circulation douce en lien évidemment avec l'Agglomération et le Département.

Il nous semble aussi indispensable de nous doter d'un plan pour l'accessibilité pour enfin, au moins à la fin de la mandature, que tous les lieux (administratifs, culturels, sportifs, mais également privés) de notre commune soient accessibles aux personnes fermées dans leur handicap (mobilité, malvoyant ou mal entendant).

Enfin, nous pensons que dès 2008 un effort net peut être fait sur la démocratie locale. Nous nous réjouissons du passage des comités de quartier en conseils de quartier. A nos yeux, ce n'est pas simplement un changement de libellé mais un changement de nature.

Cette amélioration doit se sentir à tous les niveaux pour les quartiers de notre commune mais aussi à la Communauté d'agglomération et au Département ; tant au plan budgétaire (que nous souhaiterions plus participatif) que dans tous les autres domaines, notamment, sur un des sujets essentiels dans les prochains mois, les prochaines années celui du Paris Métropole ou du grand Paris.

Madame Jacqueline Geyl

C'est au nom du groupe Socialiste et Apparentés que je souhaite faire une déclaration.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte économique national particulier évoqué par monsieur le maire et qu'il me paraît important de souligner.

Il se traduit, tout d'abord, par une tendance inflationniste croissante qui s'accroît et se confirme sur janvier et février 2008, pour atteindre au moins environ 2,6% sur l'année.

Cette augmentation du coût de la vie fragilise évidemment les populations les plus défavorisées sur lesquelles pèse lourdement la baisse constante d'un pouvoir d'achat malmené. Un pouvoir d'achat malmené du fait de l'augmentation des prix à la consommation, j'en veux pour preuves les mises en cause récentes de la grande distribution par les médias. Un pouvoir d'achat malmené du fait de l'augmentation importante du coût de l'énergie (particulièrement pesante en période hivernale) et qui milite totalement en faveur d'une réduction de la facture énergétique largement préconisée par nos amis les Verts et à laquelle nous souscrivons pleinement.

L'élaboration de ce budget 2008 s'inscrit aussi dans un contexte d'accroissement des taux d'intérêts et cela conforte aujourd'hui notre choix d'investir massivement

pendant le dernier mandat, dans une conjoncture de taux d'intérêts historiquement faibles dont nous avons su profiter, bien que décriés par l'opposition municipale.

S'ajoutent à cela toutes les incertitudes qui pèsent sur la réforme de la fiscalité locale, pourtant nécessaire et attendue car le système actuel est complexe, et trop inéquitable. Il est certain qu'une réforme fiscale inadaptée pourrait creuser encore les inégalités territoriales, que vous êtes nombreux à évoquer, et finir par remettre en cause une cohésion sociale déjà fragilisée par des situations sociales et professionnelles inacceptables.

Aussi, les maires toutes tendances confondues, se sont exprimés par la voix de l'Association des Maires de France, soutenus par les Présidents des Régions et des Conseils généraux pour poser les conditions d'une réforme fiscale acceptable et efficace, celle-ci devra impérativement assurer aux collectivités les conditions suivantes :

- des ressources au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui et si possible en progression pour assurer pleinement les compétences qui leur incombent ou que l'Etat leur impose, cela a été largement exposé,
- une plus forte et véritable péréquation entre collectivités riches et pauvres qui est aujourd'hui indispensable,
- une véritable autonomie fiscale conforme à l'esprit de la décentralisation, gage d'efficacité et de dynamisme, intégrant les nécessités du développement durable dans une fiscalité écologique locale.

Or, la prise en compte de ces éléments ne pourra se faire que dans le cadre d'une large concertation Etat - Collectivités réclamée unanimement aujourd'hui par toutes les associations d'élus. Dans ce contexte économique, il est de notre mission de mettre en œuvre des actions de solidarité à l'échelle de notre ville, au cœur de nos quartiers pour tenter de réduire les inégalités entre nos habitants.

C'est cette volonté que traduisent les priorités présentées par le Maire dans l'exposé des postes de dépenses.

Nos dépenses de fonctionnement visent d'abord à :

- assurer le maintien de services de proximité et de qualité à l'ensemble de nos habitants, à soutenir les familles et personnes âgées en difficultés ou tout simplement isolées ou malade quelques fois,
- permettre à chaque enfant un accès à l'éducation et à la scolarité,
- mettre en œuvre des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et la formation de tous ceux, jeunes ou moins jeunes, qui se trouvent exclus de leur parcours professionnel.

Face à ces besoins nombreux et sans cesse croissants et parallèlement à une réduction des concours financiers de l'Etat, cela a été largement évoquée aussi, nous nous inscrivons dans une démarche de gestion rigoureuse, ce qui nous permet de limiter l'accroissement de la pression fiscale à 1%.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement s'avèrent non négligeables en 2008 permettant de poursuivre et d'achever un programme d'investissement pluriannuel dont l'objectif est de mettre à disposition des L'Hayssiens des équipements indispensables tels que la salle polyvalente, le conservatoire de musique, l'agence postale à la Vallée-aux-Renards ou encore des équipements sportifs et culturels.

Certaines dépenses visent aussi à assurer l'entretien de nos équipements : les écoles, les offices-relais, les gymnases et les aménagements divers.

Toutes ces dépenses d'investissement se réaliseront cette année avec un recours très mesuré à l'emprunt préservant ainsi l'équilibre financier de notre Commune. Je conclurai naturellement mon propos en apportant notre soutien total aux orientations présentées par le Maire, qui traduisent avant tout notre volonté d'apporter des réponses aux besoins exprimés par les habitants de tous nos quartiers.

Monsieur Guy Rocchesani (groupe UMP)

Nous avons voté, tout à l'heure, la transformation des comités de quartier en conseils de quartier car monsieur Merle, nous sommes soucieux de la proximité et nous attendons beaucoup du travail qui devra être fait par l'adjointe de ce secteur.

Madame Geyl, vous avez parlé du pouvoir d'achat et des difficultés, nous sommes d'accord, c'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord sur les augmentations d'impôts.

Vous avez rajouté que grâce aux prêts faibles, vous avez pu emprunter lourdement sous les précédents mandats, dont acte, et que vous avez eu des prêts intéressants. Permettez-moi d'en douter puisqu'il y a une renégociation à hauteur de 16 994 000 euros du 30 janvier 2008. Nous maintenons donc nos propositions c'est-à-dire que 1% d'impôt doit rapporter à la Commune 180 000 à 200 000 euros, si je ne me suis pas trompé dans mes calculs. Nous ferons des propositions pour le budget d'économies non pas sur tel ou tel service ou sur des aides de la collectivité mais des économies de fonctionnement.

Monsieur Pierre Coilbault (1^{er} maire adjoint chargé des finances)

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites par les uns et les autres, je voudrais quand même rappeler à nos collègues et au public que les collectivités locales, monsieur Rocchesani, évoluent dans un contexte qui est contraint et, vous le savez aussi bien que moi, que l'autonomie locale va plutôt en diminuant et c'est un véritable problème qui se pose aujourd'hui.

Quelques éléments d'informations : sur le personnel, est-ce que ce sont les collectivités locales qui décident de l'augmentation des fonctionnaires ? Non. Il y a des décisions qui viennent d'être prises en faveur des personnels, tant mieux, cela va directement impacter le budget de fonctionnement des collectivités.

Je rappelle en ce qui nous concerne que les dépenses de personnel représentent environ 50% du budget. Je suppose que vous n'allez pas proposer de diminuer le nombre de fonctionnaires mais, en tout état de cause, cela représente une augmentation de 2 ou 3%. On ne peut pas faire moins sur ce poste qui je le rappelle représente plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Vous le savez aussi, il y a d'autres augmentations qui sont intervenues et qui concernent les habitants, nos concitoyens, mais qui concernent aussi les collectivités locales, je pense à l'électricité, au coût de l'énergie en général qui ne fait qu'augmenter et qui impacte également directement le budget des collectivités locales.

Vous avez aussi le coût des produits alimentaires qui concerne tous nos concitoyens, qui concerne aussi la collectivité locale à travers, par exemple, le contrat qui nous lie à la société RGC et qui explique d'ailleurs, que ce contrat est en augmentation significative pour l'année 2008. Nous avons bénéficié comme le disait, madame Geyl, de taux d'intérêts très intéressants. Ces emprunts ont été renégociés mais, l'augmentation des taux d'intérêts est aussi quelque chose qui nous échappe

complètement et quand vous parlez de dette, ce qui peut s'entendre d'ailleurs, vous ne mettez jamais en face les programmes d'équipements qui ont été réalisés. Nous avons réalisé un programme d'équipements tout à fait significatif et exceptionnel durant la précédente mandature, en direction des écoles, des équipements sportifs, pour un centre de loisirs, etc.

Je crois me souvenir que tous les membres de l'opposition d'alors, avaient voté ces programmes d'équipements mais dans le même temps, ils discutent le fait que nous empruntons. Il me semble qu'il y a là une contradiction, si vous ne voulez pas que nous empruntons parce que nous n'avons pas de moyen, dans ce cas là il faut aussi voter contre ces programmes d'équipements. Je pense que tous les programmes qui ont été réalisés sont des programmes d'intérêt général et je crois que nul ne peut discuter leur utilité, en tous les cas les électeurs ne l'ont pas discuté.

Le deuxième point c'est le contexte dans lequel nous évoluons et nous allons évoluer, vous le savez aussi bien que moi, monsieur Rocchesani, que ce contexte est mouvant en ce moment. Vous savez qu'il y a des discussions au niveau de Bercy qui vont vraisemblablement avoir des conséquences plutôt dramatiques pour les collectivités locales. Il y a des interrogations sur l'évolution de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Vous avez parlé de pacte de stabilité et de croissance, la DGF va évoluer de 0% en volume, ce qui fait qu'elle n'augmentera pas plus et, nous n'aurons plus cet accroissement de moyens dont nous bénéficions auparavant. Il est question aussi d'intégrer dans la DGF (Dotation globale de fonctionnement) le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA), ce qui pose quand même un véritable problème.

Enfin, s'agissant de la DGF, il y a des réflexions actuellement en cours qui consistent à lier cette évolution de la DGF aux décisions fiscales qui seront prises par les collectivités. Sur l'évolution de ces dotations il y a quand même des interrogations qui sont très lourdes et qui pèseront directement sur nos budgets.

Sur la taxe professionnelle, là aussi Bercy travaille à une réforme de la taxe professionnelle qui va aboutir à ce que les collectivités aient de moins en moins de marges de manœuvre sur l'évolution de la taxe professionnelle. Vous parliez tout à l'heure de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, pourquoi pas d'ailleurs, par rapport à la ZAC que vous évoquiez, ne pas réfléchir à une déclaration communautaire mais encore faut-il que la taxe professionnelle continue à bénéficier comme elle bénéficiait dans le temps aux communautés d'agglomération car c'est aussi une véritable interrogation. Lorsque l'on sait que la taxe professionnelle est la ressource principale des communautés d'agglomération ou des communautés de communes, sur la fiscalité mixte que vous évoquiez, là aussi on peut s'interroger.

Ce que tout le monde espère, je suppose, c'est que jamais nous n'aurons recours à cette fiscalité mixte en tout état de cause tout dépendra aussi des décisions qui seront prises par ce gouvernement parce qu'il faudra néanmoins que les équipements qui ont été transférés, que le personnel qui a été transféré à la communauté d'agglomération continuent à fonctionner dans de bonnes conditions.

Cela nul ne peut le dire aujourd'hui, nous verrons dans le cadre de la loi de finances 2009, les décisions qui seront prises par le gouvernement. Je ne les connais pas, peut-être que vous vous avez des informations.

Quant à la reprise de l'excédent, qui a été évoqué par Madame Viaud, heureusement que nous reprenons l'excédent, heureusement que dans ce budget 2008, nous reprenons le 1 700 000 € d'excédent ; parce que si vous déplorez que l'on augmente les taux de 1%, si nous n'avions pas repris cet excédent, ce n'était pas 1% que nous aurions fait, mais beaucoup plus.

Je crois qu'il est quand même raisonnable de dire que cette reprise de l'excédent est plutôt un signe de bonne gestion.

Monsieur Guy Rocchesani (groupe UMP)

Monsieur Coilbault, la reprise de l'excédent est une technique budgétaire. Vous ne croyez pas augmenter les impôts parce qu'il suffit de différer un certain nombre d'opérations à plus tard mais, je trouve que c'est une très bonne technique de reprendre l'excédent s'il est là. Nous n'avons pas de remarque à ce sujet.

Oui, il y a un certain nombre d'incertitudes, oui, il manque aussi la réforme de la fiscalité locale, mais, cela fait des années que nous en parlons.

Je souhaite rester dans le cadre qui est le nôtre. Qu'importe aujourd'hui d'être endetté à 1 600 € / habitant si l'on avait derrière un certain potentiel, je dirai de réalisation, des recettes prévisibles, que l'on pourrait envisager, qu'importe le niveau si on a la capacité de rembourser.

Nous vous disons attention cette dette va nous étrangler de plus en plus. Vous n'aurez donc que deux choix, soit réduire de façon drastique, les frais de fonctionnement, il ne s'agit pas de toucher le personnel. L'augmentation du GVT (Glissement - Vieillesse - Technicité) est à 2,5 % alors que la hausse de votre budget est à plus de 3 %, vous voyez c'est déjà intégré dedans.

Mais soit, vous serez obligé de réduire de façon drastique les services que la population est en droit d'attendre soit, vous aurez à nouveau un recours à la fiscalité. Celle-ci nous inquiète d'autant plus que compte tenu des difficultés que nous semblons connaître à la Communauté d'agglomération, nous sommes très inquiets d'une fiscalité mixte.

J'explique au public, cela veut dire que la Communauté d'agglomération, dans vos feuilles d'impôts, il y a une petite colonne qui pour l'instant est en blanc, la Communauté d'agglomération peut fixer un taux d'impôt qui s'appliquera, à ce moment là, sur l'habitation en complément et le foncier en dehors de la taxe professionnelle, ce qui est quand même très gênant. Voilà nos inquiétudes.

Monsieur Pierre Coilbault (1^{er} maire adjoint chargé des finances)

Simplement, parce que vous avez interpellé le public, je voudrais dire quand même qu'aujourd'hui la prise de position du bureau de la Communauté d'agglomération de l'ensemble du conseil communautaire a été de dire que tout serait fait pour ne pas avoir recours à la fiscalité mixte.

Je pense que c'est un engagement formel qui a été pris par le bureau de la Communauté d'agglomération, je pense que cela sera redit lors de l'installation du conseil communautaire. Maintenant, nul ne sait de quoi sera fait l'avenir, encore une fois c'est ce que j'ai essayé d'expliquer, dans tous les cas cet engagement a été pris formellement et il sera repris, je pense, par le conseil communautaire.

A 20 heures 31, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France